

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGLAVILLE
DU 12 FEVRIER 2018 A 18H00**

Le douze février deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de Longlaville, qui ont été dûment convoqués le cinq février deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DURIEZ, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2017

1. Décision de recourir à la délégation de services publics
2. Distraction-compensation du régime forestier
3. Adoption règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés
4. Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la construction d'une école élémentaire

Présents : M. Jean-Marc DURIEZ, Maire, Mmes Marie-Thérèse SOHYER, Séverine PANICALI et M. Jean DIMONTE, Maires-Adjointes ; MM. Antoine SALVAI et Guillaume ROTARIO, Mme Sylvie MANGIN Conseillers Municipaux délégués ; MM. Eric BUGADA, Fabrice AMANTINI et Mme Laila DJA DAOUADJI, Mme Véronique FURGAUT et M. Hamdi TOUDMA ; Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Aurélie PIERRON est représentée par M. Jean-Marc DURIEZ, M. Jean-Louis ROCA est représenté par M. Fabrice AMANTINI, Mme Nabila BRUGNEAUX est représentée par Mme Marie-Thérèse SOHYER, Mme Roselyne SANTINI est représentée par M. Guillaume ROTARIO, M. Pascal VALENTINI est représenté par Mme Sylvie MANGIN, M. Roger CORBELLOTTI est représenté par M. Hamdi TOUDMA et M. Christophe GILLET est représenté par Mme Véronique FURGAUT.

Excusé : /

Absent : /

Elu secrétaire : M. Guillaume ROTARIO

Nombre de conseillers :

en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 19

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 5 décembre 2017**

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2017 est adopté 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Décision de recourir à la délégation de services publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions

- APPROUVE le principe d'une Délégation de Service Public pour confier la gestion du service d'eau potable ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de délégation de service public conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, effectuer notamment les publicités nécessaires, mener les négociations avec les candidats et prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Distraction-compensation du régime forestier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 voix pour
SOLLICITE :

- La distraction d'une partie de la parcelle cadastrale AE 72 (0,1208 ha) située sur notre territoire communal ;
- La mise sous Régime Forestier des parcelles AH 82 (0,1350 ha), AH 84 (0,0480 ha) et AH 85 (0,0860 ha) situées sur notre territoire communal en compensation.
- L'autorisation pour le Maire de signer toutes pièces utiles à la présente délibération.

Adoption règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 voix pour

ADOPTE le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés élaboré par la Communauté d'Agglomération de Longwy

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 pour la construction d'une école élémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention,

ADOPTE l'opération de construction d'une école élémentaire de 8 classes à Longlerville
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 au taux maximal de 40% pour financer cette opération
CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'établir le dossier de demande de subvention.

ARRETE le plan de financement hors taxes de l'opération comme suit :

- Subvention DETR : 800 000,00 €
- Conseil Départemental : 150 000,00 €
- Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Longwy : 45 000 €
- Région Lorraine : 200 000,00 €
- FEDER : 300 000 €
- CAF : 120 000,00 €
- Autofinancement communal et emprunts : 1 389 363,00 €

S'ENGAGE à maintenir les travaux subventionnés en bon état d'entretien.

Fait à Longlerville, le 14 février 2018



Le Maire

Jean Marc DURIEZ

Date de convocation : 5 février 2018
Date d'affichage : 14 février 2018
Date de transmission : 14 février 2018